conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



thermodent® alka clean No Change Service!

Date de révision: Version Date de dernière parution: 28.09.2017 03.04 16.11.2017 Date de la première version publiée:

14.01.2008

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : thermodent® alka clean

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-

lées

Utilisation de la substance/du :

mélange

Produit de nettoyage

mandées

Restrictions d'emploi recom- : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/ Fournisseur : Schülke & Mayr GmbH

Robert-Koch-Str. 2

22851 Norderstedt

Allemagne

Téléphone: +49 (0)40/52100-0 Téléfax: +49 (0)40/52100318

mail@schuelke.com www.schuelke.com

Fournisseur : Schülke France SARL

22, Terrasse Bellini

CS 70027

92800 Puteaux

France

Téléphone: + 33 (0) 1 42 91 42 42 Téléfax: + 33 (0) 1 42 91 42 88 schuelkefrance.info@schuelke.com

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS/Personne de contact

: Application Department +49 (0)40/ 521 00 8800 ADHI@schuelke.com

(Schülke France SARL:+33-0149698378) (Schülke & Mayr AG: +41-444665544)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : INRS / ORFILA : +33(0)145425959

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



thermodent® alka clean No Change Service!

Version Date de révision: Date de dernière parution: 28.09.2017 03.04 Date de la première version publiée:

14.01.2008

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

!>

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P280 Porter des gants de protection/ un équipement de pro-

tection des yeux.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: La-

ver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux

Étiquetage conformément au Règlement 648/2004: (< 5 % agents tensioactifs anioniques, < 5 % Agents de surface non ioniques, < 5% Polycarboxylates, < 5 % NTA (acide nitrilotriacé-

tique) et sels,, enzymes)

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Pas de dangers particuliers connus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution des substances suivantes avec des additifs inoffen-

sifs.

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Étasulfate-de-sodium	126-92-1 204-812-8	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	< 5



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



thermodent® alka clean No Change Service!

Version Date de révision: Date de dernière parution: 28.09.2017 03.04 Date de la première version publiée:

14.01.2008

	 01-2119971586-23- XXXX		
Nitrilotriacétate de trisodium	5064-31-3 225-768-6 607-620-00-6 01-2119519239-36- XXXX	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Carc. 2; H351	< 5
Cumènesulfonate de sodium	15763-76-5 239-854-6 01-2119489411-37- XXXX	Eye Irrit. 2; H319	< 5
Acide silique, sel de potassium	1312-76-1 215-199-1 01-2119456888-17- XXXX	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	< 5
Hydroxyde de potassium	1310-58-3 215-181-3 019-002-00-8 01-2119487136-33- XXXX	Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314	< 2
Alkyl-polyéthylèneglykol- polybutylenglykoléther	111905-53-4 Polymer 	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	<1

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

En cas de contact avec les

yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.

Boire de l'eau par mesure de précaution.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



thermodent® alka clean No Change Service!

Date de révision: Version Date de dernière parution: 28.09.2017 03.04 16.11.2017 Date de la première version publiée:

14.01.2008

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Traiter de façon symptomatique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contac-

ter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Poudre sèche

Dioxyde de carbone (CO2)

Jet d'eau pulvérisée

Mousse

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le

feu

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : Pas d'information disponible.

la lutte contre l'incendie

Produits de combustion dan: :

gereux

Dioxyde de carbone (CO2), monoxyde de carbone (CO),

oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Précautions pour la protection de l'environnement

: Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

voir section 8 + 13

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



thermodent® alka clean No Change Service!

Date de révision: Version Date de dernière parution: 28.09.2017 03.04 16.11.2017 Date de la première version publiée:

14.01.2008

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula- : Ne jamais mélanger les concentrés directement.

tion sans danger

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte

contre le feu.

Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Mesures d'hygiène

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

: Entreposer à température ambiante dans le récipient d'ori-

gine.

Information supplémentaire

sur les conditions de stockage

: Conserver à l'écart de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver le récipient bien fermé.

: Ne pas stocker ensemble avec des produits explosifs, infectieux et radioactifs.

Précautions pour le stockage en commun

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
Hydroxyde de po- tassium	1310-58-3	VLE	2 mg/m3	INRS

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Étasulfate-de-sodium	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	4060 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	285 mg/m3
Nitrilotriacétate de trisodium	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systé- miques, Effets locaux	5,25 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systé- miques, Effets locaux	3,5 mg/m3



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



thermodent® alka clean No Change Service!

Version Date de révision: Date de dernière parution: 28.09.2017 03.04 Date de la première version publiée:

14.01.2008

Cumènesulfonate de sodium	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	136,25 mg/kg
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,096 mg/cm2
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	26,9 mg/m3
Hydroxyde de potas- sium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Étasulfate-de-sodium	Eau douce	0,1357 mg/l
	Eau de mer	0,0136 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,5 mg/kg
	Sédiment marin	0,15 mg/kg
	Sol	0,22 mg/kg
	Effets sur les installations de traitement des	1,35 mg/l
	eaux usées	
Nitrilotriacétate de trisodium	Eau douce	0,93 mg/l
	Eau de mer	0,093 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,64 mg/kg
	Sédiment marin	0,364 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	540 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,915 mg/l
	Sol	0,182 mg/kg
Cumènesulfonate de sodium	Eau douce	0,23 mg/l
	Eau de mer	0,023 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	2,3 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,862 mg/kg
	Sédiment marin	0,0862 mg/kg
	Sol	0,037 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à

I'EN166

Protection des mains

Directive : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux

spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard

EN 374 qui en dérive.

Remarques : Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc

nitrile jetables p.e. Dermatril (Épaisseur de la couche: 0,11 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou

d'autres gants qui garantissent la même protection.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



thermodent® alka clean No Change Service!

Version Date de révision: Date de dernière parution: 28.09.2017 03.04 Date de la première version publiée:

14.01.2008

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : pratiquement sans colore

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : non déterminé

pH : 12 - 12,8 (20 °C)

Point de fusion/point de con-

gélation

< -5 °C

Température de décomposi-

tion

Non applicable

Point/intervalle d'ébullition : env. 100 °C

Point d'éclair : > 70 °C

Méthode: DIN 51755 Part 1

Autres informations: N'entretient pas la combustion.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz)

Limite d'explosivité, supé-

rieure

: Non applicable

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : env. 1,08 g/cm3 (20 °C, 1.013 hPa)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : dans toutes les proportions (20 °C)

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable

Température d'auto- : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



thermodent® alka clean No Change Service!

Version Date de révision: Date de dernière parution: 28.09.2017 03.04 Date de la première version publiée:

14.01.2008

inflammabilité

Viscosité

Viscosité, dynamique : env. 3 mPa*s

Méthode: ISO 3219

Propriétés explosives : Non applicable

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit au contact des acides.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatibilité possible avec des matériaux qui sont sensibles

aux alcalis.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune raisonnablement prévisible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 50 mg/l
Toxicité aiguë par voie cuta : Estimation de la toxicité aiguë: > 15.000 mg/kg

née

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Provoque une irritation cutanée., Méthode de calcul



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



thermodent® alka clean No Change Service!

Version Date de révision: Date de dernière parution: 28.09.2017 03.04 Date de la première version publiée:

14.01.2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Provoque une sévère irritation des yeux., Méthode de calcul

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

Étasulfate-de-sodium:

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.OCDE ligne directrice 429

Nitrilotriacétate de trisodium:

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.Cochon d'Inde, OCDE ligne directrice 406

Cumènesulfonate de sodium:

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Test de Buehler, Cochon d'Inde,

OCDE ligne directrice 406

Acide silique, sel de potassium:

Donnée non disponible

Hydroxyde de potassium:

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Cochon d'Inde

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

Étasulfate-de-sodium:

Mutagénicité sur les cellules : Donnée non disponible

germinales- Evaluation

Nitrilotriacétate de trisodium:

Mutagénicité sur les cellules : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

germinales- Evaluation

Cumènesulfonate de sodium:

Génotoxicité in vitro : Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella thy-

phimurium, avec ou sans activation métabolique, OCDE ligne

directrice 471, Non mutagène dans le test d'Ames.

Génotoxicité in vivo : Test du micronucleus in vivo, Souris, Oral(e), N'est pas muta-

gène

Mutagénicité sur les cellules : Non mutagène dans le test d'Ames.

germinales- Evaluation

Acide silique, sel de potassium:

Mutagénicité sur les cellules : Donnée non disponible

germinales- Evaluation **Hydroxyde de potassium:**

Génotoxicité in vitro : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mam-

maliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Mutagénicité sur les cellules : Donnée non disponible

germinales- Evaluation

Cancérogénicité

Composants: Z11473 ZSDB_P_FR FR



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



thermodent® alka clean No Change Service!

Version Date de révision: Date de dernière parution: 28.09.2017 03.04 Date de la première version publiée:

14.01.2008

Étasulfate-de-sodium:

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Nitrilotriacétate de trisodium:

Cancérogénicité - Evaluation : Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

Cumènesulfonate de sodium:

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-

gène.

Acide silique, sel de potassium:

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Hydroxyde de potassium:

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther: Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Étasulfate-de-sodium:

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible

- Evaluation

Nitrilotriacétate de trisodium:

Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la ferti-

- Evaluation lité.

Cumènesulfonate de sodium:

Incidences sur le dévelop- :

: Rat, Oral(e), DSENO: 3.000 mg/kg, NOAEL: 3.000 mg/kg

pement du fœtus

Toxicité pour la reproduction : étude scientifiquement injustifiée

- Evaluation

Acide silique, sel de potassium:

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible

- Evaluation

Hydroxyde de potassium:

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible

- Evaluation

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible

- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

Étasulfate-de-sodium:

Donnée non disponible

Nitrilotriacétate de trisodium:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cumènesulfonate de sodium:

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Acide silique, sel de potassium:

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Hydroxyde de potassium:

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



thermodent® alka clean No Change Service!

Version Date de révision: Date de dernière parution: 28.09.2017 03.04 Date de la première version publiée:

14.01.2008

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

Étasulfate-de-sodium:

Donnée non disponible

Nitrilotriacétate de trisodium:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cumènesulfonate de sodium:

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Acide silique, sel de potassium:

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Hydroxyde de potassium:

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

Cumènesulfonate de sodium:

Souris, NOAEL: 440 mg/kg, LOAEL: 1.300 mg/kg, Dermale, OCDE ligne directrice 411, Organes cibles: Peau, Toxicité subchronique

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Étasulfate-de-sodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Nitrilotriacétate de trisodium:



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



thermodent® alka clean No Change Service!

Version Date de révision: Date de dernière parution: 28.09.2017 03.04 Date de la première version publiée:

14.01.2008

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Gammarus salinus (Amphipode)): 98 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 91,5

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

Cumènesulfonate de sodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Acide silique, sel de potassium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 301 - 478 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE0 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 500 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les algues : Remarques: Donnée non disponible

Hydroxyde de potassium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 80 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

Z11473 ZSDB_P_FR FR

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Remarques: Donnée non disponible

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus): 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour la daphnie et : CE50 : 0,1 - 1 mg/l

Page 12/18



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



thermodent® alka clean No Change Service!

Version Date de révision: Date de dernière parution: 28.09.2017 03.04 Date de la première version publiée:

14.01.2008

les autres invertébrés aqua-

tiques

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 : 0,1 - 1 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOEC: > 0.1 - 1 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6

Demande Chimique en Oxy-

gène (DCO)

env. 1.523 mg/l

Substance d'essai: solution à 1%

Composants:

Étasulfate-de-sodium:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable, selon le test OCDE ap-

proprié.

Biodégradation: > 60 % Durée d'exposition: 14 d

Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6

Nitrilotriacétate de trisodium:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Cumènesulfonate de sodium:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Acide silique, sel de potassium:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabili-

té ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

Hydroxyde de potassium:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabili-

té ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 60 % Durée d'exposition: 28 d



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



thermodent® alka clean No Change Service!

Version Date de révision: Date de dernière parution: 28.09.2017 03.04 Date de la première version publiée:

14.01.2008

Méthode: OCDE 301B/ ISO 9439/ CEE 84/449 C5

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Étasulfate-de-sodium:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Nitrilotriacétate de trisodium:

Bioaccumulation : Espèce: Brachydanio rerio

Durée d'exposition: 96 d

Facteur de bioconcentration (FBC): < 3

Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation

(log Pow \leq 4).

Ne s'accumule pas de manière significative dans les orga-

nismes.

Cumènesulfonate de sodium:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Acide silique, sel de potassium:

Bioaccumulation : Remarques: complètement soluble

Hydroxyde de potassium:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Bioaccumulation : Remarques: Ne s'accumule pas de manière significative dans

les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Étasulfate-de-sodium:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Nitrilotriacétate de trisodium:

Mobilité : Remarques: La substance ne s'évapore pas dans

l'atmosphère à partir de la surface de l'eau., On ne s'attend

pas à une absorption par le sol.

Cumènesulfonate de sodium:

Mobilité : Remarques: On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

Acide silique, sel de potassium:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



thermodent® alka clean No Change Service!

Version Date de révision: Date de dernière parution: 28.09.2017 03.04 Date de la première version publiée:

14.01.2008

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Hydroxyde de potassium:

Mobilité : Remarques: Mobile dans les sols

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Mobilité : Remarques: La substance ne s'évapore pas dans

l'atmosphère à partir de la surface de l'eau., Une absorption à

la phase solide du sol est possible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit selon le numéro d'élimination des déchets

européen. (CED).

Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

Code d'élimination des dé-

chets

: CED 070601

Code d'élimination des dé-

chets(Groupe)

: Déchets de production, de préparation, de vente et de l'application (HZVA) de graisses, de lubrifiants, de savons, de dé-

tergents, de désinfectants et de produits pour la protection

personnelle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



thermodent® alka clean No Change Service!

Version Date de révision: Date de dernière parution: 28.09.2017 03.04 Date de la première version publiée:

14.01.2008

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu-

: Non applicable

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Règlement (CE) Nº 850/2004 concernant les polluants

: Non applicable

organiques persistants

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Composés organiques vola-

tils

Remarques: aucun, Directive 2010/75/CE sur la limitation des

émissions de composés organiques volatils

Autres réglementations:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Observer la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exempt



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



thermodent® alka clean No Change Service!

Version Date de révision: Date de dernière parution: 28.09.2017 03.04 Date de la première version publiée:

14.01.2008

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des

veux.

H315 : Provoque une irritation cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Carc. : Cancérogénicité

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire

Met. Corr. : Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Skin Corr. : Corrosion cutanée Skin Irrit. : Irritation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC -Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques;



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



thermodent® alka clean No Change Service!

Version Date de révision: Date de dernière parution: 28.09.2017 03.04 Date de la première version publiée:

14.01.2008

RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange

Skin Irrit. 2, H315 : Méthode de calcul Eye Irrit. 2, H319 : Méthode de calcul

Les changements envers la dernière édition!!!

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

